

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Juillet 2017

N° 38



SOMMAIRE

- 1 **Edito**
- 2 **Conseils municipaux**
- 3 **Gens du voyage**
- 4 **Lampes LED**
- 4 **PLUI**
- 5 **Pôle funéraire**
- 6 **Moustiques sous surveillance**
- 6 **Canicule : adoptez les bons réflexes**
- 7 **La vie à Cambon**



Tout le monde pensait que l'été commençait le 21 juin et attendait avec joie le retour de cette belle saison. Mais il nous a pris par surprise en s'annonçant avec une chaleur caniculaire plus d'une semaine avant. Cette semaine a été également marquée par les élections et l'arrivée concomitante des gens du voyage sur le stade de Cambon.

La gendarmerie nous a prévenus le 11 juin, par téléphone à 17h05, alors que nous tenions le bureau de vote, de l'arrivée de 70 caravanes. Deux élus ont rejoint les gendarmes sur place, pour s'apercevoir que l'un des blocs de béton avait été jeté dans le fossé, et que la file de caravanes entraînait sur le stade. Au même instant, une autre file de caravanes passait par l'autre côté, en traversant la propriété privée de M. Couzi.

Le maire peut faire constater par huissier le stationnement illicite et saisir ensuite le président du TGI (Tribunal de Grande Instance). Si le juge statue en faveur du propriétaire, il prend une ordonnance d'expulsion. L'huissier notifie le jugement d'expulsion aux occupants illégaux du terrain, et leur commande de quitter les lieux. En cas de refus des gens du voyage de quitter les lieux, l'huissier peut demander une réquisition de la force publique au préfet, qui décide seul de l'accorder ou non. Cette procédure demandant au moins une semaine, nous avons plutôt choisi, en concertation avec la gendarmerie, de signer une convention avec les gens du voyage. Les représentants des évangélistes se sont engagés à partir le dimanche 18 juin, soit après une semaine, à payer une somme forfaitaire pour les fluides et à nettoyer tout avant leur départ. Nous avons organisé avec l'agglomération l'évacuation des déchets, et les caravanes sont parties à l'heure dite le dimanche 18/6.

Le même dimanche, la gendarmerie, prévenue de l'arrivée massive de 150 caravanes sur l'agglomération, est venue protéger les accès au stade de Cambon dans l'après-midi.

La canicule a été difficile à supporter pour tous, en particulier pour nos enfants et l'équipe éducative à l'école. Par malchance, une sonde est tombée en panne, et la ventilation ne fonctionnait pas, de même que la ventilation forcée prévue la nuit pour rafraîchir les locaux. Le devis et la livraison de cette sonde ont pris beaucoup de temps et la réparation n'a pas pu être effectuée assez tôt pour éviter les effets de la canicule. Un agent est venu ouvrir les fenêtres de l'école à 6 heures du matin, mais il est vrai que la situation a été compliquée pour toutes les personnes présentes à l'école.

Même la randonnée de la commune paraissait difficile - à 19h15 le thermomètre montrait 31°. Mais la cinquantaine de participants avaient tous prévu leur bouteille d'eau, une petite brise s'est levée, et la randonnée a été magnifique dans les vallons de Cunac, se terminant par une petite collation très appréciée.

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances pour ceux qui ont la chance de partir !

Sarah Laurens



Séance du 17 juin 2017

➤ Document unique

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) est obligatoire pour toutes entreprises, administrations et associations ayant au moins un salarié. Il doit lister les risques professionnels encourus par les salariés de l'entreprise et les actions de prévention et de protection qui en découlent.

Sur décision du maire, une convention pour la réalisation de ce document a été signée entre la commune et l'association ECTI.

Le Document Unique a été élaboré en collaboration avec les agents de la commune au mois de juin.

A la suite de la création de ce DUER, une demande de subvention FNP (Fond National de Prévention) sera déposée auprès du centre de gestion 81.

➤ Jurés d'assises.

Par arrêté préfectoral du 27/03/17, le nombre de jurés d'assise à tirer au sort à Cambon a été établi à deux. La préfecture demande à la commune de constituer une liste préparatoire communale de six noms d'électeurs, à partir de la liste électorale générale. Cette liste doit être établie par tirage au sort publiquement. Les conseillers municipaux présents procèdent au tirage au sort des jurés d'assises.

➤ Adjoint technique

La nomination par voie de promotion interne est prononcée par l'autorité territoriale après inscription sur une liste d'aptitude suite à appréciation de la valeur professionnelle et des acquis d'expérience des agents remplissant les conditions d'ancienneté. Le comité technique a rendu un avis favorable pour le taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade. Il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour pouvoir en faire bénéficier un agent.

➤ Tracteur

Madame le Maire informe les membres du conseil que le tracteur/tondeuse du stade étant en fin de vie, ayant servi plus de 20 ans, il est nécessaire d'investir dans l'achat d'un matériel plus récent.

Plusieurs devis ont été demandés. Il est proposé au conseil de retenir la proposition la mieux disante de CIRCUIT 81 un tracteur ISEKI pour un montant HT de 21 900 €. Ce tracteur bénéficie de deux options, un toit Canopy et un siège pneumatique.

➤ Crèche

Dans le cadre de la rénovation-extension de la crèche, le renouvellement d'une partie du mobilier avait été prévu dans le budget, en

particulier pour se conformer aux prescriptions de la PMI.

Mme le Maire présente un devis pour un montant HT de 21 553.72 € de la société MATHOU, société spécialisée dans le mobilier de puériculture.

Après discussion, le devis est accepté par le conseil. La livraison est prévue fin juillet/début août.

➤ Salle polyvalente

Un marché relatif à la maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la salle polyvalente a été déposé. L'ouverture des plis a été effectuée le 09/06/2017. Le groupement Soliha/Poinsot Ingénierie/A13C (offre la mieux disante avec un montant total TTC de 36 480€) est retenu.

Candidats	Note prix	Note technique	Note totale	Classement
Groupement Astruc Architecte/ IB2M	8	5,4	13,4	4
Enguilabert	12	1,8	13,8	3
Groupement Faramond / Poinsot Ingénierie	14	2,4	16,4	2
Groupement Soliha/ Poinsot Ingénierie / A13C	12	5,1	17,1	1

Gens du voyage

Chaque année, les grands passages (plus de 50 caravanes) stationnent sur le département pour des périodes comprises entre une semaine et quinze jours.

Il s'agit essentiellement de missions évangéliques en route vers de plus grands rassemblements ou de groupes laïcs ; ces déplacements sont l'occasion de retrouvailles familiales, de pratiques culturelles, de vacances estivales et de pratiques d'activités commerciales sur les lieux de stationnement. Il ne faut pas les confondre avec d'autres groupes, souvent de taille plus petite qui se déplacent pour les foires locales où ils ont leurs habitudes (à Lavaur, par exemple).

L'Etat fait obligation aux collectivités par, la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, d'organiser des espaces d'accueil pour ces « grands passages » qui ont lieu pendant l'été. Le département du Tarn doit ainsi pourvoir deux aires de grand passage, une dans le sud et une autre dans le nord du département. Cette loi a un double objectif :

- d'une part, assurer la libre circulation des biens et des personnes et répondre ainsi à l'aspiration des gens du voyage itinérants à séjourner dans des lieux d'accueil dans des conditions décentes,
- d'autre part répondre au souci légitime des élus locaux d'éviter des stationnements illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés.

C'est un sujet compliqué, parce qu'il n'est pas simple de trouver un terrain de plusieurs hectares capable de contenir une centaine de caravanes, équipé d'électricité et d'eau ; plus compliqué encore est l'acceptation des riverains sur la destination d'un tel terrain.

La communauté d'agglomération du Grand Albigeois et les communautés de communes du nord du département se sont entendus depuis plusieurs années pour partager cette charge en fournissant à tour de rôle un terrain. Le Grand Albigeois a inauguré cette entente en mettant à disposition il y a quatre ans le futur terrain de la zone de Rieumas à Marssac. De fait, il fut très



peu occupé, les gens du voyage ne le trouvant pas adapté (toutefois l'engazonnement n'est pas obligatoire pour les collectivités).

L'année suivante, l'ex-communauté de communes de Tarn & Dadou mit à disposition un terrain à Brens : cinquante caravanes s'installèrent sur le stade de rugby de Cambon pour la même raison.

Cette année c'est de nouveau au Grand Albigeois de fournir un terrain. Le maire de Puygouzon a proposé à l'agglomération un terrain sur l'ancienne emprise Stella. L'agglomération a fait les travaux d'adduction d'eau potable et d'électrification.

Quatre ans après la mise en place de cet accueil tournant, le bilan est très mitigé, les solutions proposées sont régulièrement refusées par les gens du voyage car elles ne sont pas enherbées. Et les implantations sauvages sur les stades – comme à Cambon et Albi – continuent.

Nous venons de réaliser de nouveaux aménagements au stade qui doivent dissuader les groupes de caravanes de pénétrer à nouveau sur le stade.



Lampes LED

L'agglomération du grand Albigeois a été labellisée Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Le groupe EDF accompagne les TEPCV dans leurs actions d'efficacité énergétique, et a développé des partenariats avec des fabricants de lampes LED dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie au bénéfice des particuliers en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et EDF. En effet, la consommation d'électricité liée à l'éclairage représente pour un ménage 13 % de sa consommation électrique hors chauffage. Des ampoules particulièrement économes en énergie existent sur le marché depuis 2012 mais sont encore

peu répandues : il s'agit des lampes à LED qui permettent une réduction de la consommation d'énergie de 80 %, avec une durée de vie d'au moins 15 000 heures, soit supérieure à 15 ans. EDF, dans la continuité de ses actions, notamment en faveur de la précarité énergétique, est favorable à la mise en œuvre d'actions permettant de dynamiser la diffusion d'équipements performants.

Dans ce cadre, Cambon a signé une convention avec EDF, qui porte sur la distribution gratuite de 2 lampes LED aux ménages de



la commune qui ne sont pas portés vers ces équipements innovants. **La convention stipule que la distribution sera orientée vers les retraités à faibles revenus** avec une information sur les avantages des lampes à LED en termes d'économie d'énergie ; en contrepartie ces personnes doivent apporter à la mairie deux ampoules anciennes.

Si vous vous sentez concerné par ce dispositif, veuillez prendre contact avec le secrétariat de mairie.

PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal permet de construire ensemble le développement de notre territoire à l'horizon de 10 ou 15 ans.

- La première réunion publique a eu lieu le mercredi 14 juin, à 18h30 à l'École des Mines pour informer et découvrir le diagnostic et les grands axes du PADD
- Après l'été, élus et techniciens de l'agglomération recevront sur rendez-vous à l'Hôtel d'entreprises Albi-InnoProd selon des créneaux définis : pour les habitants de Cambon, Cunac et Fréjairolles, cela se déroulera du 25 au 27 septembre 2017.

Une deuxième série de permanences est programmée les 8, 9 et 10 janvier 2018. Une rencontre avec des techniciens est également possible le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois au siège de la Communauté d'Agglomération (St Juéry).

Dans ces trois cas : prise de rendez-vous obligatoire au 05 63 76 06 06





La commune de Cambon, avec 43 autres a été à l'origine de la création en 2011 de la Société Publique Locale (SPL) du Pôle Funéraire Public de l'Albigeois. A l'origine dirigée par un Conseil d'Administration, elle a changé de Statut suite à un audit et est depuis le 23 juin 2016 administrée par un Conseil de Surveillance composé de 9 membres (6 pour la Ville d'Albi, 1 de Cambon, 1 du Séquestre et 1 d'Ambialet).

Chaque année en France plus de 500 000 familles sont touchées par la perte d'un parent ou proche. La survenue d'un tel événement est une épreuve douloureuse que doivent surmonter la famille et les proches du défunt.

Les personnes touchées par le deuil doivent pouvoir bénéficier d'une attention accrue de la part des opérateurs funéraires, des enseignes commerciales prestataires, des établissements sanitaires et médico-sociaux, des communes, des organismes ou administrations concernées.

Cette attention passe par une reconnaissance des spécificités du deuil propres à fragiliser les personnes et les familles : peines et souffrances, pertes de repères sociaux et familiaux, nécessité de retrouver un nouvel équilibre affectif, familial et social.

Elle passe aussi par :

- Une qualité d'écoute adaptée ;
- Une volonté de soutien pour aller vers toujours plus de simplicité dans l'engagement et la gestion des démarches ;

- Un accompagnement renforcé correspondant à l'état émotionnel des personnes.

Ainsi dans le respect de notre mission de service public, la nouvelle direction du «Pôle funéraire Public de l'Albigeois» son conseil de surveillance et ses 44 communes actionnaires témoignons de notre volonté de mettre en œuvre par le biais d'une charte, les bonnes pratiques en matière d'accompagnement de la période de deuil, approche que nous voulons fondée sur l'éthique, la sensibilité et l'humanité en plaçant la famille endeuillée au centre de nos préoccupations.

En vertu de cette charte nous, nous engageons à :

Organiser un accompagnement personnalisé et orienter les personnes endeuillées

- Faire connaître aux familles et aux proches les différents modes opératoires en cas de deuil
- Veiller à créer et maintenir le dialogue avec la famille du défunt tout au long de la période de deuil
- Apporter une information quant aux différents modes de

paiement et/ou orienter sur les possibilités d'aides financières

- Accompagner les personnes endeuillées en les orientant, au besoin, vers les structures ou associations de proximité, spécialisées dans l'écoute et le soutien psychologique

Protéger la personne et respecter les valeurs spirituelles et culturelles

- Prendre en compte les convictions civiles ou religieuses, et les rites funéraires souhaités par chacun dans le respect des lois et législation en vigueur
- Protéger chaque famille et proches de la personne défunte de toute démarche commerciale pendant la période du deuil
- Assurer la sauvegarde de la confidentialité des informations personnelles et sociales du défunt, des familles et des proches

Faciliter et simplifier les démarches nécessaires

- Informer les familles des différentes démarches ;
- Simplifier les formalités administratives.

Moustiques sous surveillance



L'ARS (Agence Régionale de Santé) signale que depuis 2015, le moustique «*Aedes albopictus*» communément appelé moustique tigre est implanté dans le Tarn. Le département a été classé en niveau 1 (sur 5 au maximum) du plan national anti-dissémination du chikungunya et



de la dengue.

Le niveau 1 implique de renforcer la surveillance entomologique et épidémiologique, afin de permettre la détection précoce du vecteur (le moustique tigre) et de personnes malades potentiellement virémiques. Ces mesures sont graduelles et proportionnelles au risque. Il est rappelé que pour que le virus puisse être transmis, il

faut la présence simultanée d'un porteur (humain porteur du virus) et d'un transmetteur (moustique vecteur trouvant des conditions favorables à sa reproduction et en capacité de transmission). En dehors des opérations de démoustication réalisées autour des habitations des malades et autour des établissements de santé, il n'y a pas d'action

systematique de désinsectisation hors contexte épidémique.

Le dispositif de surveillance entomologique dans le Tarn repose sur la pose de pièges pondoirs et sur le signalement citoyen sur la plateforme nationale de signalement (www.signalement-moustique.fr)

Canicule : adoptez les bons réflexes

Attention

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.

Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

POUR EN SAVOIR PLUS:
0 800 06 66 66 (appel gratuit)

www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance
www.social-sante.gouv.fr/canicule • #canicule

En période de canicule, quels sont les bons gestes ?

- JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- Je mouille mon corps et je me ventile
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques
- Je ne bois pas d'alcool
- Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour
- Je donne et je prends des nouvelles de mes proches



Horaire de mairie

Pendant les mois de juillet et août, la mairie est fermée les samedis matins.

Fête de l'école

Le samedi 1^{er} juillet, le temps plutôt maussade a contraint les membres de l'APE à organiser la fête de l'école dans la salle omnisports. Ce qui n'a pas empêché les enfants et les parents de profiter de toutes les animations après avoir suivi dans la salle polyvalente, le spectacle annuel du CLAE.

Départ en vacances

Les précautions toutes simples peuvent être adoptées avant de partir. Tout d'abord, une personne de confiance choisie dans le voisinage ou dans le cercle familial ou amical, peut se charger de veiller sur la maison.

Bon à savoir : la poste peut faire suivre votre courrier sur votre lieu de villégiature.

Faut-il rappeler qu'il est préférable de ne pas conserver d'argent en liquide au domicile ? Enfin, la gendarmerie nationale propose un dispositif « Opérations Tranquillité Vacances » et peut effectuer une surveillance temporaire de résidences non occupées. Il existe également des services de gardiennage.

Rando nocturne



La randonnée annuelle de la commune organisée en collaboration avec Cambon Aventure s'est déroulée le 19 juin. Température estivale, soleil et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Travaux

Le pont de la Lauzié a besoin de travaux de consolidation.

Ces travaux vont commencer le 24 juillet.

La route sera alors coupée et il faudra emprunter la déviation par la route de Millau et la côte de Sottes jusqu'à mi-septembre.



Tester les réflexes

Le 27 juin les seniors de Générations Mouvement Les Blés d'Or ont testé leurs connaissances avec des questions sur la conduite et leurs réflexes en zigzaguant avec les lunettes de simulation à la fatigue.

Merci à Thierry, futur enseignant de la conduite en formation chez Couzi, qui a animé ce moment convivial et instructif assisté par David.

Bus d'été

Comme chaque année le bus F1 ne circule pas pendant l'été, mais vous pouvez faire appel au



Transport à la Demande (TAD) de la ligne Cambon – Albi. Le TAD est valable du 10 juillet au 2 septembre 2017. Les horaires sont à consulter sur le site du grand-albigeois.

Merci de réserver une demi-journée à l'avance au :

05.63.76.06.16

ou sur le site internet

www.grand-albigeois.fr

Réservations du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Borne IRVE

Depuis 2010 et la promulgation de la loi Grenelle 2, ce sont les communes qui sont en charge de la création, de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques. Pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement, un projet de déploiement de bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique) est porté par le SDET à l'échelle du département.

C'est dans ce cadre que la borne IRVE a été installée à Cambon près du « Cam C Bon ».



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : juillet 2017 – Tirage : 900 exemplaires